

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 13914

Numéro SIREN : 808 489 033

Nom ou dénomination : #LaPiscine

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2020 sous le numéro de dépôt 127306



**Extrait du procès-verbal des résolutions soumises au vote des Associés**  
**Exercice clos au 31 décembre 2019**  
**Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le 22 juin, à 15 heures,

Les associés de la société #LaPiscine, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, ayant son siège social au 9, Rue Christophe Colomb - 75008 Paris et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 489 033, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Olivier HEMAR, représentant légal de la société Cagiro, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 33 Allée des Grandes Fermes 92420 Vaucresson, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 800 320, associée, possédant 1 391 968 actions,
- Monsieur Xavier LAGARRIGUE, représentant légal de la société XRay Lima, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 7 Rue Massenet 92190 Meudon, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 775 472, associée, possédant 1 391 968 actions,

seuls associés de la société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

La société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier HEMAR, Président de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Olivier HEMAR de son mandat de Président de la Société, nomination d'un nouveau Président en remplacement du président démissionnaire, [...],
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Xavier LAGARRIGUE de son mandat de Directeur Général de la Société, nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du directeur démissionnaire, [...],
- [...].

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

### **Première résolution**

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuvent l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le Bilan, le Compte de résultat et l'Annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président, quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Deuxième résolution**

Les Associés approuvent l'affectation du résultat proposé par le Président et décident d'affecter ce déficit de la manière suivante :

- 7 178,31 euros au titre du report à nouveau.

Conformément à la loi, les Associés rappellent qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Troisième résolution**

Les Associés, après avoir pris connaissance du courrier de démission de Monsieur Olivier HEMAR de son mandat de Président de la Société,

**prennent acte de la démission de Monsieur Olivier HEMAR, de son mandat de Président,**

**dispensent Monsieur Olivier HEMAR d'effectuer son préavis,**

**désignent en qualité de nouveau Président de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à compter du 1er juin 2020 :**

Cagiro, Société A Responsabilité Limitée au capital de 4.801.000 €, dont le siège social est situé 33 Allée des grandes fermes 92420 Vaucresson, dont le numéro unique d'identification est le 840 800 320 RCS Nanterre B.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

[...]

### **Cinquième résolution**

Les Associés, après avoir pris connaissance du courrier de démission de Monsieur Xavier LAGARRIGUE de son mandat de Directeur Général de la Société,

**prennent acte** de la démission de Monsieur Xavier LAGARRIGUE, de son mandat de Directeur Général,

**dispensent** Monsieur Xavier LAGARRIGUE d'effectuer son préavis,

**désignent** en qualité de nouveau Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à compter du 1er juin 2020 :

XRay Lima, Société A Responsabilité Limitée au capital de 4.801.000 €, dont le siège social est situé 7 Rue Massenet 92190 Meudon, dont le numéro unique d'identification est le 840 775 472 RCS Nanterre B

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

[...]

### **Septième résolution**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la Loi.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

[...]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



---

Olivier HEMAR  
Président de #LaPiscine